

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — — soir, Omnibus.
 10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —
 RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Un correspondant parisien de l'*Indépendance belge* attribue à la cour des Tuileries l'intention de se faire représenter au grand concile œcuménique « si la proposition est agréée au Vatican. » Le personnage politique qui serait choisi éventuellement pour cette mission serait M. le comte Walewski, qui partirait avec le titre d'envoyé extraordinaire, et, bien entendu, ne renoncerait pas à sa situation de membre du conseil privé.

Sur ce, l'*Union*, de Paris dit aigrement qu'elle ignore si la cour de Rome exaucera ce vœu, et si les autres puissances catholiques manifesteront la même intention. Après quoi elle ajoute :

« En ce qui concerne M. le comte Walewski, nous ne pouvons oublier, quelle que soit la modération qu'on lui prête, qu'il présidait le congrès de Paris de 1856, et que dans la fameuse séance du 8 avril il formula l'acte d'accusation contre le gouvernement papal et les gouvernements italiens, pour donner au comte de Cavour l'occasion de poser les jalons de la Révolution italienne. Ce sont là, il faut en convenir, des antécédents qui font contraste avec la mission qui serait dévolue au comte Walewski. »

Les nouvelles d'Espagne apportées par les télégrammes de Madrid se réduisent aux quelques détails suivants :

Les généraux Serrano, Dulce et Serrano-Bedoya ont été embarqués lundi à Cadix pour les îles Canaries.

Les ministres sont partis dans la soirée pour la Granja où ils devaient tenir un conseil sous la présidence de la reine, et y discuter peut-être le projet relatif à la Banque hypothécaire.

Le duc et la duchesse de Montpensier s'embarqueront, disait-on, pour le Portugal.

La *Gazette de Madrid*, qui persiste à ne rien dire des récents événements, publie une longue série de nominations de capitaines généraux.

La *Epoca* répond aux journaux espagnols de province qui s'étaient, à ce qu'il paraît, étonnés de son silence et de sa réserve, que cette attitude lui a été imposée, par les considérations les plus élevées.

Nos derniers avis ne signalent aucun fait nouveau ni aucune nouvelle tentative de mouvement dans toute l'étendue de la Péninsule. Le gouvernement espagnol considère la crise comme terminée.

On écrit à l'*Evening Standard* :

« J'ai des raisons de croire que, bien que le gouvernement se soit rendu effectivement maître de la situation, Madrid et la Catalogne sont dans un état d'agitation qui ne présage rien de bon. On m'a dit qu'il existait un complot, mais qu'il n'y a rien de fondé dans le bruit qui a couru qu'il était question de mettre la duchesse de Montpensier sur le trône. La conspiration, d'après ce que j'apprends d'une source bien informée, était unitaire et avait pour objet l'union ibérique sous le sceptre actuel du chef de la maison de Bragance. »

Des feuilles publiques de Lisbonne annon-

cent que le gouvernement portugais a fait renforcer les garnisons des places frontalières de l'Espagne, tant en Estramadure qu'en Galice.

Une dépêche particulière de Lisbonne nous apporte une nouvelle inattendue : le cabinet Avila a remis sa démission entre les mains du roi.

Le duc de Loulé est nommé président du conseil et réunit dans ses mains le portefeuille des affaires étrangères et de l'intérieur.

La dépêche désigne l'évêque de Viseu comme ministre de la justice, et M. Lobo comme ministre des finances.

Depuis quelque temps, le Portugal a traversé une série de crises intérieures. Il est à souhaiter que le nouveau ministère ait assez de force pour consolider la situation.

Une dépêche de Rome, datée du 13 juillet, annonce que la note de M. de Beust, en réponse à l'allocution pontificale, venait d'être remise au cardinal Antonelli, par le chargé d'affaires d'Autriche. Le ton de cette note, dit le télégramme, est ferme, mais courtois.

La *Lombardia* de Milan dit que plusieurs marchands qui ont leurs magasins dans la galerie Victor-Emmanuel ont reçu des lettres anonymes qui les somment de fermer leurs boutiques.

M. Frigyesi, ancien colonel dans les troupes de Garibaldi, écrit au *Diritto* pour démentir, de la façon la plus catégorique, les bruits qui le représentent comme occupé à enrôler des hommes pour un mouvement contre Rome.

Le roi Victor-Emmanuel doit, nous assure-

l-on, faire un voyage à Naples, afin de se rendre compte par lui-même de la situation des provinces napolitaines.

On écrit de Berlin, le 11 juillet, à la *Correspondance du Nord-Est* :

A moins d'empêchement imprévu, le départ du roi pour Ems est fixé à samedi prochain.

L'arrivée de l'empereur et de l'impératrice de Russie à Kissingen est indiquée pour le 16 de ce mois.

Quant à l'entrevue entre les trois souverains qui est l'objet des pourparlers dont je puis vous confirmer l'existence, une décision définitive ne sera prise qu'après l'arrivée de l'empereur Alexandre, à Kissingen.

J'apprends de Saint-Petersbourg qu'il y a à ce sujet, dans l'entourage de l'empereur Alexandre, deux courants d'influence.

Les uns voudraient que Sa Majesté, profitant de son voyage, eût une entrevue avec l'Empereur Napoléon et le roi de Prusse réunis. Le prince Gortschakoff le désire ainsi.

Les autres préféreraient une entrevue entre les deux empereurs seulement.

On mande de Munich, le 12 juillet :

Une circulaire du ministre de l'intérieur aux autorités locales leur donne des instructions sur la nature des rapports qu'elles doivent avoir avec la presse. Aux termes de cette circulaire, les autorités doivent s'inspirer de cette considération que les journaux, en signalant et en commentant les abus et les excès commis, rendent un service dont on doit leur savoir gré. En pareil cas, il y aura donc lieu de s'abstenir à leur égard de tous procédés tra-

FEUILLETON.

LE ROMAN DES MÈRES,

Par ALFRED DES ESSARTS.

(Suite.)

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Sept années se sont écoulées, et ce temps n'a pas été perdu pour Emma. Sans doute, l'enfant rustique avait eu de la peine à s'emprisonner dans les usages de la vie raffinée. Parfois il revenait à son âme des brises du pays natal ; parfois le salon de sa nouvelle mère lui paraissait bien étroit : l'air qu'elle respirait dans les rues l'étouffait au lieu de la rafraîchir.

Et puis étaient venus les maîtres, réguliers comme leur cachet.

Plus d'une fois les larmes avaient coulé ; plus d'une rébellion avait enrayé l'œuvre de Mme Morandot, qui exaspérée s'était écriée :

— Petite sotte ! je te renverrai au village !

Mais Athénaïs avait le fanatisme de son entreprise.

Souvent Mme Zœhler lui venait avec le petit Eugène, qui était maintenant dans la gentillesse charmante de

sa septième année. Eugène semblait une merveille de grâce. Ses grands yeux bleus disaient toute sa soumission — tempérée d'un peu de mutinerie. Ignorant complètement son origine misérable, il avait grandi dans la persuasion que la belle joaillière était sa véritable mère. Dès qu'il avait pu connaître quelque chose, il s'était amusé à contempler les diamants, les perles, les rubis du splendide étalage ; la vie avait miroité dans ses prunelles sous forme de diadèmes, colliers et bracelets. Chaque jour, régulièrement, on le menait aux Tuileries, coquettement arrangé ; là, il faisait des parties avec d'autres bonshommes non moins soignés que lui ; et, au retour, après avoir pris sa leçon de lecture dans ces livres amusants que Hetzel dispose aujourd'hui de façon à enlever à l'enfance toute l'aridité des premières études, il recueillait des caresses à foison. En effet, il était un objet de ravissement pour toutes les belles ladies et *misses* qui approvisionnaient leur coquetterie au magasin de M. Zœhler. Sans cesse des lèvres aristocratiques formulaient pour Eugène ces exclamations : — « *What a beautiful boy ! — Oh ! darling ! — Finest indeed. — I never saw such a charming creature !* » — D'où il suit que le joaillier et sa femme recevaient à tout moment de ces agréables secousses qui électrisent si doucement le cœur. Le soir, quand le petit était couché, et que M. et Mme Zœhler, tout en prenant le thé,

résumaient entre eux les impressions de la journée, il arriva plus d'une fois à M. Zœhler de dire dans son enthousiasme quasi-paternel :

— *Mein Gott !* le petit garçon est si gentil que je lui amasserais volontiers un million de thalers !

Déclaration à laquelle Charlotte ne contredisait pas.

Il était naturel que la transformation de Jeanne, devenue Mlle Emma, rencontrât bien plus de difficultés que la première éducation d'Eugène.

La dix-septième année arriva pour la jeune fille, et alors...

Alors, il s'opéra une transformation éclatante chez Emma.

Sa taille s'était développée avec la grâce simple qui plait tant à cet âge. Son visage avait pris ses contours définitifs ; une teinte doucement carminée revêtait ses joues ; ses dents fines et blanches laissaient échapper le sourire comme un souffle d'air et de santé ; ses extrémités délicates n'eussent jamais permis de soupçonner sa naissance. Enfin son éducation, au fond superficielle peut-être, était très-avancée sur un point. Emma avait trouvé dans la musique son sentiment intime et inné. Peu de pianistes l'eussent égalée en agilité et en force ; et lorsqu'au talent musical se joint la séduction de la beauté, c'est l'accord le plus irrésistible.

Athénaïs s'attendait à cette métamorphose. Elle salua

d'un cri de joie triomphante le couronnement de son œuvre. Et l'imprudente songea tout d'abord que rien désormais ne serait trop beau pour son Emma.

— Combien donnerez-vous en dot à notre fille ? demanda-t-elle à son mari.

— Hem ! dit Morandot assez hésitant, on pourra lui donner cent mille francs.

— Cent mille francs !... c'est trop, répliqua vivement Athénaïs, à la grande surprise de son mari.

— Quoi ! ma chère, vous qui mettriez votre fille adoptive sur un trône de velours !...

— Permettez-moi de m'expliquer. Dans ma conviction, Emma est arrivée à une perfection telle, qu'elle est au-dessus des marchés de dot.

Ainsi vous pouvez réduire votre chiffre à cinquante mille francs. A propos, vous savez que pour célébrer le début de la dix-huitième année d'Emma et introduire officiellement notre fille dans le monde, je veux donner un grand bal ?...

— Un grand bal ! répéta une voix au seuil même du salon.

Il y avait à la fois de la joie et une émotion vive dans la manière dont ces mots avaient été prononcés.

Mme Morandot n'eut pas besoin de se retourner pour reconnaître la personne qui s'était inopinément mêlée à l'entretien.

cassiers, tels que les procès de tendance et les confiscations, ces actes étant indignes du gouvernement.

La circulaire recommande aux autorités de ne sévir rigoureusement contre la presse que dans le cas où elle aura réellement outrepassé ses droits. Mais en même temps elles devront se conformer scrupuleusement aux dispositions légales et constitutionnelles, dont l'esprit est favorable au principe de la liberté de la presse.

Nous avons signalé, à plusieurs reprises, et publié même les protestations réitérées du prince Alexandre Karageorgewitch et de ses fils, contre les soupçons de complicité qui pèsent sur eux. Une dépêche de Belgrade nous apprend que le prince Alexandre Karageorgewitch sera cité, par ordonnance du tribunal, à comparaître, le 21 juillet, devant le tribunal de Belgrade, comme complice de l'assassinat du prince Michel.

La *Nouvelle Presse libre* signale les efforts que ferait en ce moment le gouvernement du prince Charles, pour ramener dans une voie meilleure la politique du gouvernement des Principautés Danubiennes.

Après avoir fait le premier pas, à cet égard, par le renvoi de divers préfets, le gouvernement s'occuperait de réformer les municipalités. Ces corporations, qui jouissent d'une grande autonomie, avaient été, en effet, le foyer de toutes les agitations qui ont eu de si déplorables conséquences. En vertu d'une ordonnance du prince, la municipalité de Jassy et celle de Bottuschan viennent d'être dissoutes et sont remplacées par une junte municipale octroyée provisoirement par le gouvernement. On s'attend à des mesures analogues dans d'autres villes.

New-York, 11 juillet soir. — Le général Franck Blair a accepté la candidature à la vice-présidence, qui lui a été offerte par la convention démocratique de New-York.

LA FAMINE EN ALGÉRIE.

Le *Moniteur de l'Algérie* publiait, dans son numéro du 27 juin, un intéressant rapport du général Wimpfen, commandant la province d'Alger, à la commission provinciale de secours.

Il résulte de ce rapport que, pour réprimer le vagabondage, tout en venant au secours des malheureux, des asiles ont été créés sur les hauteurs et dans le voisinage des villes de Médéah, de Boghar, de Djeltah, de Milianah, à l'Oued-Dhamons, à la smalah de l'Oued-Sly et à l'Oued-Feddab.

En outre, des dépôts provisoires de mendicité ont été organisés à Alger, à Blidah, pour recevoir les vagabonds arrêtés journallement par la police.

On a organisé aussi des ambulances éloignées des villes, ce qui n'a pas empêché le typhus de faire des victimes dans le service de santé et parmi les officiers et les soldats attachés à la garde des dépôts et des ateliers de travail.

Depuis le 15 juin, les asiles ont été fermés. L'orphelinat de l'archevêché d'Alger a reçu 1,457 enfants, dont 1,225 ont été envoyés par les généraux commandant la subdivision.

L'administration militaire a fait transporter des semences et même des denrées alimentaires.

L'ensemble des secours mis à la disposition de la commission provinciale d'Alger s'est monté à la somme de 281,235 fr., sur laquelle il reste libre une somme de 83 mille 651 fr. 56 c.

Le rapport se termine par un hommage rendu à la charité privée des colons et des Arabes des tribus, et par l'espoir que le souvenir de cette aide réciproque entretiendra entre les deux populations des sentiments de solidarité indispensables au développement de la prospérité générale.

LES CONCILES.

Beaucoup de journaux parlent du concile œcuménique annoncé pour le 8 décembre 1869. La *Liberté* énumère, dans leur ordre chronologique, les conciles œcuméniques précédents, dont elle fixe le chiffre à vingt, au lieu de dix-neuf ou vingt-et-un donnés par quelques auteurs.

Les voici dans leur ordre chronologique :

1. Le concile de Nicée (325) contre les ariens ;
2. Le concile de Constantinople (381) contre les macédoniens ;
3. Le concile d'Ephèse (431) contre Nestorius et les pélagiens ;
4. Le concile de Chalcédoine (451) contre Eutychès ;
5. Le deuxième concile de Constantinople (553) contre les trois chapitres ;
6. Le troisième concile de Constantinople (680) contre les monothélites ;
7. Le deuxième concile de Nicée (787) contre les iconoclastes ;
8. Le quatrième concile de Constantinople (869) contre Photius ;
9. Le concile de Latran (1123), pour régler diverses matières de discipline ;
10. Le deuxième concile de Latran (1139) contre Arnaud de Brescia ;
11. Le troisième concile de Latran (1179) sur la discipline ;
12. Le quatrième concile de Latran, contre les albigeois ;
13. Le concile de Lyon (1245) contre l'empereur Frédéric II, l'auteur d'un livre fameux, *De tribus impostoribus* (Moïse, Jésus, Mahomet) ;

14. Le deuxième concile de Lyon (1274) pour la réunion des Grecs ;

15. Le concile de Vienne, en Dauphiné (1311), contre les templiers ;

16. Le concile de Pise (1409), contre le grand schisme d'Occident ;

17. Le concile de Constance (1414) contre les husistes et contre trois antipapes ;

18. Le concile de Florence (1429) pour une seconde réunion des Grecs ;

19. Le concile de Bâle (1431), qui, après douze années de dissensions, se termina par un schisme ;

20. Le concile de Trente (1545-1563).

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le prince Napoléon est arrivé à Salonique, le 12, dans la soirée, venant du mont Athos, et il en est reparti le 13 au matin, se dirigeant sur l'Adriatique.

Ainsi Son Altesse Impériale a décliné les honneurs de la réception qu'on lui préparait à Athènes.

— On parle vaguement, pour remplacer M. P. Limayrac, préfet du Lot, de M. Boyer de Sainte-Suzanne, sous-préfet de Sceaux, originaire de l'Ariège. Quant à la préfecture de Foix, dont le titulaire actuel va être prochainement atteint par la limite d'âge, les candidats qui paraissent se partager les chances sont MM. de Larribe, sous-préfet de Riom, et Gérard, sous-préfet de Saint-Denis.

— On assure qu'on s'est quelque peu ému, dans nos hautes sphères administratives, des velléités d'indépendance qui apparaissent depuis plusieurs jours dans le *Constitutionnel*. On sait que le journal de la rue de Valois a témoigné tout au moins un regret des poursuites intentées à l'*Electeur* et de la condamnation à laquelle elles ont abouti. Encore un peu et M. R. Mitchell déclarerait ces rigueurs inopportunes. Le fait est que les lecteurs du *Constitutionnel* sont peu habitués à ce langage. Est-ce, comme dirait l'*Union*, un signe du temps ?...

— Il est question d'un nouveau journal, cette fois tout-à-fait gouvernemental, que M. Grandguillot, l'ex-*alter ego* de M. Limayrac, fonderait à Lagny. Ce journal serait seulement hebdomadaire.

— Une dépêche d'Amiens a annoncé qu'un terrible accident était arrivé aux courses. Une tribune s'est effondrée. Sept personnes sont grièvement blessées. Il y en a un grand nombre de contusionnés.

— Le prince de Joinville est en ce moment à Wiesbaden, à l'hôtel des Quatre-Saisons. Il y a quelques jours, il s'aperçut à neuf heures du matin que pendant son sommeil quelqu'un s'était introduit dans sa chambre et lui avait

volé une somme considérable. Il s'empressa de faire sa déclaration à la police. Trois heures plus tard le voleur était arrêté, et on restituait au prince la totalité de la somme volée.

— Aux Etats-Unis, Surratt, soupçonné d'être l'un des assassins du président Lincoln, a été acquitté de la prévention de meurtre, le jury ayant manqué de preuves pour le convaincre ; mais l'accusé est encore l'objet d'un nouveau procès sous la prévention de conspiration. En attendant cette nouvelle cause, il a été relâché sous caution.

— Le *Courrier du Centre* nous a déjà appris que le jour s'était fait sur le crime qui a causé une si vive sensation dans la ville de Limoges, vers la fin du mois dernier. Ce même journal nous apporte le résultat des aveux que la femme Boudineau s'est décidée à faire :

Dans la soirée du dimanche 21 juin, une querelle éclata pendant le dîner entre les époux Boudineau ; elle ne tarda pas à dégénérer en rixe, et Boudineau, dont le vin excitait la colère, battit violemment sa femme ; puis, sous l'influence de l'ivresse, il se laissa tomber sur son lit et s'endormit.

Sa femme dut alors se livrer à ces épouvantables pensées qui conduisent presque inévitablement au suicide ou à l'assassinat. Elle passa en elle-même toute sa vie de misère et d'humiliations, elle revit son mari le poing levé et la frappant, elle songea que ce qui était arrivé aujourd'hui arriverait encore demain et toujours ; puis, peu à peu, parmi les idées qui tourbillonnaient dans ce cerveau, une se dégagea et se dressa devant ses yeux : c'était la vengeance amenant la mort avec elle.

Nous voulons croire qu'elle résista quelque temps à cette affreuse obsession, mais chez un caractère comme celui-là, cette résistance ne dut pas être longue. La nuit était venue, elle était seule, elle avait devant elle un corps immobile, appesanti par l'ivresse et le sommeil, pas de cris, pas de lutte à craindre ! et alors, calme, décidée, résolue, elle saisit une corde, et, la passant d'un mouvement brusque autour du cou de cet homme inerte qui gisait devant elle, elle l'étrangla !

C'est ici que l'horrible commence, c'est ici que cette femme déploie tout son infernal sang-froid. Elle fait glisser ce cadavre à terre, elle prend un couteau et la voilà, au milieu de la nuit, le dépeçant, le taillant d'une main inhabile, mais ferme.

Les premiers débris qu'elle arrache, elle va les jeter près de l'avenue du Crucifix ; le jour venu, elle couche le cadavre le long du mur et le recouvre d'un paravent ; dès que la nuit reparait, elle reprend sa monstrueuse besogne, et, le mardi matin, on trouve, à Cognac, un bras et des entrailles. Mais ce cadavre se corrompt, l'odeur mettra sur la trace du crime ; il faut se hâter ; et alors, avec une audace inouïe, la femme Boudineau, en plein jour, tenant sou-

— Viens, petite, dit-elle.

En deux bonds Emma était sur la cœur de sa mère adoptive.

— Oui, ma chérie, continua Mme Morandot, j'eusse voulu te causer une surprise. Mais puisqu'on ne peut plus rien cacher aux enfants, au lieu de faire du mystère avec toi, je te nommerai mon aide-de-camp pour les préparatifs.

— Quel bonheur ! j'aurai double plaisir. Mais je suis bien ignorante des détails d'un bal.

— Toi !... ne devines-tu pas les choses au besoin, mademoiselle la Finesse ?

— Comme ce sera joli !... s'écria la jeune fille en battant des mains, tandis que M. Morandot s'amusait de ses transports.

— Nous commencerons, Emma, par le plus délicat, c'est-à-dire la liste des invités.

— Alors, fit M. Morandot, je vais écrire d'abord quelques noms auxquels je tiens. M. Joseph Martel...

— Quel est ce monsieur ?

— C'est un jeune architecte plein de mérite, le premier élève de Viollet-Leduc ; un garçon très-modeste quoique très-fort, qui, à l'âge où l'on étudie encore, a déjà bâti deux hôtels pour le financier Wolfenbutten et le banquier Hurlilô Cazadorés, sans compter une

jolie petite villa Pompadour pour notre ami Zœhler.

— Ah ! s'il est lancé... c'est différent. Son adresse ?

— Rue Bonaparte, 70. Maintenant, votre cousine Juliette Cazot...

— Comment ! cette impertinente qui n'a cessé de me larder de ses critiques au sujet de l'adoption d'Emma !

— Tout ce qu'il vous plaira. Je vous accorde qu'elle est fantasque, un peu hargneuse ; mais nous ne sommes parfaits ni les uns ni les autres. Et puis, c'est votre seule parente, et vous ne pouvez vous dispenser de la recevoir.

— Soit, mais voilà ma soirée gâtée !

— Quel enfantillage !

— Oui, mère, dit Emma, je vais inscrire le nom de Mme Cazot. Je ne veux pas que, pour moi, on lui fasse de la peine ; je tâcherai qu'elle m'aime un peu.

— Parfaitement, s'écria Athénaïs. Voyons, Prosper, avez-vous encore quelque autre nom à m'imposer ?... Je veux dire : à me proposer.

— Un dernier et ce sera tout. Vous inviterez M. Guillaume.

Ici l'indignation brilla dans les yeux d'Athénaïs.

— Qu'est-ce que j'entends !... Vous plaisantez sans doute, mon ami. Deux ou trois fois j'ai aperçu M. Guillaume venant vous trouver de très-bonne heure avec un calepin de Bourse. C'est un courtier infâme,

n'ayant hiver et été que le même paletot, un...

— Allez, allez, exercez-vous à ses dépens. Vous serez bien attrappée en apprenant que M. Guillaume n'est rien moins qu'un grand seigneur ruiné.

M. Guillaume un grand seigneur !...

— Oui, et si vous désirez savoir son véritable nom, il s'appela dans sa jeunesse le comte Guglielmi dei Ostrievieri. C'était un des merveilleux de l'aristocratie Florentine.

— Par exemple !

— Ah ! ma chère, si on juge les hommes par le chapeau et la chaussure, on risque souvent de se tromper. Le comte Guglielmi s'est ruiné.

— Et maintenant il boursicoté ?

— Halte-là ! Combien de nos plus gros capitalistes ont commencé par le petit courtage ?

— Enfin, si vous pensez que votre gentilhomme ait sur le dos un habit propre, j'inscris ce déclassé.

En prononçant ce dernier mot, Mme Morandot sentit au fond de sa conscience qu'elle avait désigné sa fille adoptive, et elle eut un pénible tressaillement intérieur.

Celle-là aussi était un être déclassé ; une plante transportée sur un sol qui d'abord n'avait pas été le sien et où peut-être un jour elle s'étioletterait...

Mais Athénaïs avait trop bien réussi jusqu'alors pour

s'arrêter à une crainte puérile.

Elle se pencha vers Emma qui, assise à côté d'elle, une petite table de laque, tenait gravement sa plume, et elle l'embrassa avec une vivacité qui surprit un peu la jeune fille.

M. Morandot profita de ce mouvement pour s'éclipser, ayant obtenu ce qu'il voulait.

— Eh bien, chère mère, qu'as-tu donc ? dit Emma.

— Rien, rien.

— Si fait ; je vois une larme... Je vais l'essuyer.

Elle recueillit cette larme dans un suave baiser.

— Oh ! je veux que tu sois heureuse !... s'écria Athénaïs, et tu le seras !

— Je le suis déjà, dit la jeune fille, puisque tu m'aimes !

Pendant ce temps, il se passait chez Mme Zœhler une petite scène d'émotion tout-à-fait imprévue.

Le soir commençait à descendre ; il était quatre heures et demie, moment indécis où le gaz n'est pas encore allumé, et où l'ombre est assez dense pour jeter dans l'intérieur des appartements et des magasins une teinte sinistre. Le travail en subit une interruption, et dans cet intervalle, on ne peut guère faire autre chose que causer au coin du feu.

Ainsi, M. et Mme Zœhler étaient assis de chaque côté de la cheminée de marbre blanc, qui entre deux

son bras, enveloppés dans une étoffe noire, les restes du corps, s'en débarasse peu à peu. Restait la tête : elle l'avait placée dans le tuyau de la cheminée, ce qui explique la teinte noire qui recouvrait les traits; mais, encore une fois, l'odeur peut la trahir, et c'est à ce moment qu'elle va placer cette tête, qu'elle a gardée cinq jours devant elle! sur un talus de la rue Encombe-Vineuse.

— Le vélocipède ne connaît plus d'obstacles : il n'a pas craint de se mesurer avec le cheval, et peu s'en est fallu que la victoire ne lui restât.

C'est entre deux membres du cercle de Castres qu'a eu lieu cette course d'un nouveau genre.

Partis de Castres à midi, ils arrivaient à Toulouse : M. Carrère, avec une voiture attelée d'un de ses chevaux, à six heures, M. Carcanade, sur un vélocipède, à six heures vingt-cinq minutes.

Les 72 kilomètres de Castres à Toulouse ont donc été franchis avec une vitesse de 12 kilomètres à l'heure; c'est un joli tour de force pour l'un et l'autre de ces messieurs.

Les diligences bien menées mettent à peu près le même temps, mais avec cette différence qu'elles relayent quatre fois.

— M. le maréchal Bazaine a traversé Bayonne le 10 courant. Il revenait de conduire sa famille aux bains de mer de Zarauz.

— On annonce que la veuve du maréchal O'Donnell est gravement malade.

— On parle sérieusement à Londres de fonder un club de dames et de demoiselles.

— Une affaire de police correctionnelle vient de révéler une singulière industrie. Comme on demandait à une jeune fille quels étaient ses moyens d'existence, elle répondit qu'elle travaillait quelquefois pour un négociant en cheveux. — En quoi consiste votre travail chez ce négociant? lui dit-on. — Je suis trieuse : mon patron achète aux chiffonniers, moyennant le prix de trois francs par livre, les cheveux de toutes sortes que ces pauvres gens trouvent sur les tas d'ordures. On soumet ces débris à une opération qui les débarrasse de toutes les substances étrangères dont il sont souillés.

Cela fait, ils passent entre les mains des trieuses qui commencent par les démêler. Ensuite on les classe avec soin par ordre de nuances et de longueur. Les plus courts servent à fabriquer des *crêpes* pour les chignons; ceux de moyenne taille deviennent des papillottes; enfin les plus longs forment ces queues magnifiques qui jouent un si grand rôle dans la coiffure actuelle. Ces cheveux achetés trois francs le demi-kilogramme, sont revendus au prix moyen de soixante francs aux marchands de détail qui en doublent encore la valeur.

Et voilà d'où viennent les chignons des belles dames du jour!

portes de bois de rose formait le fond de l'élégante boutique. Au comptoir de droite, Eugène s'amusait à tirer les fils d'un grand polichinelle qui tressautait bizarrement sous les doigts de l'enfant. Parfois celui-ci jetait des cris de satisfaction lorsque le bonhomme gibbeux avait soulevé son bras ou écarté ses jambes par un mouvement saccadé.

Tout-à-coup le jeu cessa. L'attention du jeune garçon était ailleurs. Son regard devenu fixe s'était dirigé vers les glaces de la devanture.

A l'angle du magasin stationnait une sorte de fantôme noir, immobile, penché, l'œil ardent et attaché sur Eugène.

Vainement l'enfant eût-il voulu se soustraire à cette fascination.

Que pouvait être ce fantôme dont les contours accusaient la forme d'une femme maigre et d'apparence pauvre?

Sans doute une mendicante qui, de la rue, contemplait ce rendez-vous de l'or et des pierreries, et qui se disait : « Ces riches qui manient constamment des trésors me donneront bien un sou! »

Et qui sait si la timidité inséparable du dénuement ne retenait pas sa main prête à tourner le bouton de cuivre poli?

La demande rencontre si souvent le refus dur et net!

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un des comptables de la gare de Saumur a disparu lundi dernier, en laissant dans sa caisse un déficit de dix mille six cents francs.

Le fait a été porté immédiatement à la connaissance du parquet.

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient d'adresser aux préfets, pour leurs archives et pour les bibliothèques publiques de leurs départements, la première partie des documents recueillis dans l'enquête agricole.

Au moment où on signale de tous côtés, et à Angers même, la présence de chiens enragés, nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs la recette suivante contre la rage, en la faisant précéder d'une lettre écrite par M. de Saint-Paul, directeur général au ministère de l'intérieur :

« Voilà, mon cher monsieur, la recette dont j'ai l'honneur de vous parler. Son efficacité est absolue, et il n'est pas d'exemple où son action ait été impuissante.

« J'ai eu bien de la peine à obtenir, non le remède que la famille d'Ambois a donné gratuitement depuis plus de deux siècles, mais la formule que je vous envoie. Seulement je vous prie, par un reste de scrupule, de ne pas la faire publier.

« Je viens de faire une nouvelle campagne pour obtenir cette autorisation, et si, ce que j'espère, le consentement de M. d'Ambois ne me fait pas défaut, vous pourrez alors lui donner toute la publicité nécessaire pour la porter à la connaissance des populations, qui ont un bien réel intérêt à la connaître.

« Recevez, cher monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« Signé : G. DE SAINT-PAUL. »

Recette contre la rage.

Prenez de la rûe, de la sauge, des marguerites sauvages et de la marguerite à feuilles de fenouil (une bonne pincée de chacune). Prenez de la racine d'églantier et de la scorsonère (à proportion), hachez ces racines bien menues, ajoutez à cela cinq ou six bulbes d'ail. Pilez premièrement l'églantier, puis le reste. Ajoutez une bonne pincée de gros sel, et jetez sur ce marc, dans le mortier, un demi-verre de vin blanc. Mêlez bien, et passez avec expression à travers un linge, puis faites boire à jeun, pendant neuf jours de suite, observant de ne laisser manger que trois heures après.

On peut substituer le lait au vin pour les animaux.

Nota. — Ce remède préservatif peut être pris efficacement dans les quarante premiers jours de la morsure.

Cependant Eugène, recouvrant l'usage de la parole, se mit à gémir en rejetant son polichinelle et à se pencher du côté opposé à la rue en murmurant :

— J'ai peur ! j'ai peur !

Charlotte se leva vivement et courut à lui.

— Tu as peur, mon mignon !... Et de quoi ?

Sans changer de position, l'enfant allongea son bras et répondit :

— De la femme noire... là ! là !...

Il est à présumer que le fantôme avait dans son observation fébrile distingué le mouvement d'Eugène et deviné les paroles qui devaient s'être associées à ce geste. Aussi, avant même que Mme Zœhler eût pu porter son regard dans la direction qui lui était indiquée, la femme avait-elle disparu — et bientôt la brume du soir l'eut enveloppée.

— Qu'est-ce que cela signifie? dit à son mari Charlotte très-émue.

— Rien, répliqua celui-ci avec son flegme germanique. Tous les jours des pauvresses rôdent dans la rue de la Paix, et on ne s'en inquiète pas.

— Pourtant, Eugène a eu peur... Vois, mon ami, il est tout tremblant.

Mme Zœhler avait saisi l'enfant et l'entourait de ses bras en le couvrant de baisers.

— Ne crains rien, mon ami; elle n'y est plus, la

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

INSTRUCTION pour l'admission au Prytanée Impérial militaire.

(Suite et fin.)

PROGRAMME DES CONNAISSANCES EXIGÉES
A PARTIR DE 1869.

Les connaissances exigées des élèves, gratuits ou pensionnaires, ayant moins de onze ans au 1^{er} octobre de l'année de concours, pour l'admission dans la classe de septième, sont celles qui sont nécessaires pour satisfaire aux épreuves écrite et orale ci-après :

Epreuve écrite.

Exercice d'orthographe française jusqu'à la syntaxe.

Thème latin sur les déclinaisons et les conjugaisons.

Epreuve orale.

Lecture à haute voix. Interrogations sur la grammaire française; sur la grammaire latine (déclinaisons et conjugaisons); sur la pratique des quatre règles (nombres entiers); sur l'histoire sainte, sur la géographie générale (notions élémentaires). Explication d'un passage choisi dans les vingt premiers chapitres de l'*Épître de saint Paul*.

Connaissances exigées des élèves, gratuits ou pensionnaires, ayant onze ans révolus au 1^{er} octobre de l'année de concours, pour l'admission dans la classe de sixième.

Celles qui sont nécessaires pour satisfaire aux épreuves écrite et orale ci-après :

Epreuve écrite.

Dictée d'orthographe.

Thème latin de la force de la classe de septième.

Epreuve orale.

Lecture à haute voix. Interrogations sur la grammaire française et exercices d'analyse; sur la grammaire latine (premiers éléments et commencement de la syntaxe jusqu'aux questions de lieu); sur le système légal des poids et mesures; sur l'histoire de France (notions élémentaires). Explication d'un passage tiré du *De vires illustribus Romæ*.

Connaissances exigées des élèves pensionnaires, ayant douze ans révolus au 1^{er} octobre de l'année de concours, pour l'admission dans la classe de cinquième.

Celles qui sont nécessaires pour satisfaire aux épreuves écrite et orale ci-après :

Epreuve écrite.

Thème latin et version latine de la force de la classe de sixième.

Epreuve orale.

Interrogations sur la grammaire française; sur la grammaire latine (syntaxe, premières règles de la méthode jusques et y compris les adverbess de quantité); sur la grammaire

méchante femme.

— Est-ce qu'elle reviendra? demanda Eugène.

— Non, elle ne reviendra pas. Et puis, nous sommes là pour te protéger.

— Oui, sois tranquille, dit avec un gros rire M. Zœhler; j'ai là-haut mon sabre de garde national.

— Quand tu seras grand, ajouta Charlotte, tu sauras bien te défendre toi-même.

— Oh! oui, fit le petit garçon avec la jactance naturelle à son âge et en fermant ses poings, je donnerai des griffes à tous ceux qui toucheront à mon ballon ou voudront me prendre mon cerceau.

— Il est charmant! s'écria Charlotte.

— Charmant! répéta M. Zœhler.

Mais l'enfant regardait si la femme ne revenait pas.

(La suite au prochain numéro.)

— Les dernières nouvelles de la santé de M. de Bismark annoncent une amélioration sensible. Le premier ministre de Prusse a repris ses promenades à cheval et ses occupations ordinaires.

grecque (déclinaisons et conjugaisons jusqu'au chapitre consacré à l'aoriste second); sur l'histoire ancienne (première partie, histoire de l'Orient); sur la géographie physique du globe et la géographie générale de l'Asie moderne. Exercices de calcul au tableau. Explication d'un passage tiré du *Selectæ e profanis scriptoribus historiæ*. Explication d'un passage tiré des fables d'Esopé. Langue allemande : lecture, écriture; quelques notions sur les déclinaisons et sur la conjugaison de trois verbes auxiliaires.

Connaissances exigées des élèves pensionnaires ayant treize ans révolus au 1^{er} octobre de l'année de concours, pour l'admission dans la classe de quatrième.

Celles qui sont nécessaires pour satisfaire aux épreuves écrite et orale ci-après :

Epreuve écrite.

Thème latin et version latine de la force de la classe de cinquième.

Epreuve orale.

Interrogations sur la grammaire française; sur la grammaire latine (syntaxe et méthode); sur la grammaire grecque (déclinaisons, conjugaisons, syntaxe générale); sur l'histoire ancienne (deuxième partie, histoire de la Grèce); sur la géographie générale de l'Europe et de l'Afrique modernes. Exercices de calcul au tableau. Explication d'un passage tiré des *Dialogues des Morts de Lucien*. Langue allemande : lecture, écriture, notions élémentaires sur les déclinaisons, les conjugaisons et les principales règles de la construction.

EXAMENS A SUBIR.

Tous les enfants dont l'admission au Prytanée est demandée, soit à titre d'élèves gratuits, soit à titre de pensionnaires, doivent, sans exception, subir, dans les quinze premiers jours de juillet, un examen, pour faire constater leur degré d'instruction, devant les jurys départementaux chargés d'examiner les enfants portés comme candidats aux bourses dans les lycées.

A cet effet, les familles doivent faire inscrire leurs enfants, du 15 au 30 juin, à la préfecture du département où elles résident, afin de les présenter devant le jury au moment de l'ouverture du concours.

Les préfets des départements transmettent dans le courant de juillet au ministre de la guerre un extrait de la liste des admissibles constatant le nombre de points obtenus par chaque candidat. Ils y joignent les compositions avec les textes, ainsi que la liste des candidats déclarés inadmissibles.

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'ENTRÉE AU PRYTANÉE.

Les enfants nommés élèves sont présentés au commandant du Prytanée dans le délai déterminé par la lettre que le ministre de la guerre adresse aux familles pour leur donner avis des nominations.

A leur arrivée, les élèves sont soumis à une visite des officiers de santé de cet établissement, appelés à examiner si rien ne s'oppose à leur admission sous le rapport de la constitution physique.

Nul élève ne peut, d'ailleurs, être reçu au Prytanée, si la famille ne justifie du paiement du trousseau et ne remet au commandant une promesse sous seing privé, dans la forme indiquée par l'article 1526 du Code civil, par laquelle son père, sa mère ou son tuteur s'engage à verser, dans une des caisses de l'Etat, par trimestre et d'avance, le montant de la pension, si l'élève est pensionnaire, ou de la demi-pension, s'il a obtenu une demi-place gratuite. Il est donc essentiel que, dans la prévision de l'admission de leur fils au Prytanée, les familles se mettent en état de payer le montant du trousseau dès qu'elle auront reçu la lettre de nomination.

Paris, le 24 mai 1868.

Le Maréchal de France, ministre
secrétaire d'Etat de la guerre,
NIEL.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODER.

Dernières Nouvelles.

Une dépêche de Trieste, datée d'hier, annonce que, dans la nuit du 13 au 14 juillet, un rassemblement s'est formé à Chioggia, près de Venise, devant un café. La police, qui a dû intervenir, a été accueillie à coups de revolvers. L'arrestation des meneurs a mis fin au tumulte. Dans la lutte, il y a eu un homme tué et deux autres blessés par les agitateurs.

Il y aurait eu aussi quelques troubles à Trieste même, s'il faut en croire une correspondance de Vienne, adressée le 12 juillet à la *Liberté*. Une foule immense aurait parcouru les rues en criant : *Morte a Pio nono ! Abbasso Bach !* Ce dernier personnage, M. Edouard de Bach, n'est autre que le gouverneur de Trieste, frère du ministre autrichien qui a négocié le concordat.

L'émeute de Trieste a été, d'après cela, une protestation en faveur des lois confessionnelles. Quant aux désordres de Chioggia, les télégrammes ne donnent aucun renseignement qui permette d'en apprécier le caractère. Une dépêche de Florence les dit dénués de tout fondement. Aucun désordre n'aurait eu lieu à Chioggia.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Les premières épreuves photographiques du portrait de M. Fourmy ont été enlevées avec empressement au fur et à mesure de leur apparition; et M. Le Roch, chargé de ce travail, ne peut suffire aux demandes des divers établissements de charité auxquels M. le curé s'est donné, comme nous l'avons déjà dit, avant de quitter Saumur.

Cet empressement de la population à conserver ce souvenir est un nouveau témoignage de reconnaissance de notre cité entière. Dans toutes les classes de la société ce portrait est recherché et trouvera partout une place d'honneur, dans la mansarde aussi bien que dans le salon de réception. Chacun vénère la mémoire de ce saint prêtre et veut transmettre dans sa famille, avec la tradition de ses vertus, ce type de vieillard admirablement beau, type qui rappelle quelque patriarche, quelque saint ou quelque docteur de l'Eglise.

Ces photographies font honneur à M. Le Roch; cet artiste a apporté un soin tout particulier à ses clichés, et, pour répondre au désir des amis de M. le curé, aucune épreuve ne sort de son établissement sans avoir reçu toutes les retouches nécessaires et les plus minutieuses.

Afin de mettre ces portraits à la portée de toutes les bourses, M. Le Roch a établi trois dimensions différentes et toutes reçoivent un accueil favorable du public.

Nous n'avions pas trop présumé en prédisant un grand succès à la publication en livraisons illustrées de l'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1848, par l'honorable M. Garnier-Pagès.

Un nouvel élément de réussite lui est assuré. L'éditeur (librairie Degorce Cadot, 37, rue Serpente, Paris) a eu la bonne pensée de l'offrir également au public en séries de 10 livraisons, brochées ensemble, avec belle couverture, au prix de 1 fr. la série. — Franco, par la poste, 1 fr. 20.

L'ouvrage complet aura donc 10 séries. Contre mandat de 12 fr., l'éditeur les enverra franco.

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 11 juillet.

Texte : Sir R. Napier. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Inauguration du monument de Luther, à Worms. — Inauguration du barrage de l'Escaut. — La Gageure de Passerine, nouvelle, par M. C. Peruchot (suite). — Publications de la semaine. — Théâtre; les préfaces de M. Alexandre Dumas fils. — La nouvelle chaire à prêcher de Notre-Dame. — Fête populaire à Rome. — La prise de la Bastille. — La planète Vénus. — Une couvée de perdreaux. — Exposition du Chili. — Le château de Cintra. — Les pêcheurs, d'après F. Boucher.

Gravures : Sir Robert Napier. — Inauguration du monument de Luther, à Worms. — Belgique : Inauguration du barrage de l'Escaut. — Evénements de Serbie : Chapelle ardente du prince Michel, à Belgrade. — Paris : nouvelle chaire à prêcher de Notre-Dame. — Rome : Fête populaire des 23-24 juin. — Une curiosité historique : Fac simile d'un dessin d'après nature représentant la prise de la Bastille. — Une couvée de perdreaux, dessin de K. Bodmer. — Portugal : Le château de Cintra. — Les pêcheurs, d'après F. Boucher.

Ce dernier numéro de *L'Illustration* mérite une mention spéciale. — Nous appelons sur sa rédaction, sur ses gravures et sur l'exécution typographique l'attention particulière de nos lecteurs; il est incontestable que ce recueil, malgré les nombreuses concurrences qui ont surgi, tient toujours le premier rang parmi les journaux illustrés de fondation ancienne ou récente.

On a répandu le bruit que M. Guillon avait cédé sa maison de teinture; cette nouvelle est complètement fautive.

En conséquence, M. Guillon prévient sa nombreuse clientèle, qu'il s'occupe, comme par le passé, de tout ce qui concerne la teinture et le nettoyage.

Place de l'Hôtel-de-Ville, N° 26.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BEAUMONT.

Les créanciers de la faillite du sieur Beaumont, pépiniériste à Doué, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mercredi 22 juillet prochain.

Le greffier du Tribunal,
TH. RAVENEAU.

Etude de M. Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

Samedi 18 juillet 1868, à midi 1/2, il sera procédé, par le ministère de M. Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange à Saumur, à la vente publique aux enchères d'une très-bonne diligence, chevaux, harnais, belles calèches, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M. TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

A VENDRE DEUX MAISONS

SE JOIGNANT,

Situées rue Saint-Jean, n° 48.

A VENDRE

En un seul lot,

TROIS CENTS COTRETS, exploités l'hiver dernier. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

En un seul lot,

TROIS BARRIQUES d'excellent vin rouge de 1865. — Crû de Brézé. S'adresser au bureau du journal.

MAISON AVEC JARDIN, ÉCURIE ET REMISE,

A LOUER Présentement.

S'adresser au locataire, rue Bodin, n° 3. (324)

A VENDRE UNE BELLE CUVE

(Système Chaptal)

Cerclée en fer, contenant 110 hectolitres.

S'adresser à la Goujonnière, à Couziers près Fontevault, au garde de la propriété. (305)

TRÈS-BONNE CALÈCHE A VENDRE.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Un ménage sans enfant demande un emploi. Le mari se chargerait de la culture et des façons de vignes, la femme des travaux de la campagne.

S'adresser à M. BAUNÉ, placeur, rue Saint-Nicolas, à Saumur. (303)

Changement de domicile.

M. RATOUIS vient de transférer sa fabrique de billards et meubles, rue Neuve-Beaupaire et Grand'Rue, n° 1, en face la Caisse d'Épargne.

On trouvera toujours chez lui un assortiment complet de billards et meubles tout confectionnés, de différents bois, à des prix modérés.

BAINS DE LOIRE.

Etablissement tenu par M. ROLAND-ROBIN, vis-à-vis la place du Bellay, quai de Limoges. Belle plage. — Passage gratuit.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

ET

LE MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE SE PUBLIE EN DEUX ÉDITIONS.

Bureau d'abonnements : 64, rue Sainte-Anne, Paris.

L'ÉDITION MENSUELLE

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :

- 1° 12 numéros grand in-8°, format de luxe;
- 2° 24 gravures de modes colorées;
- 3° 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 12 fr.; six mois : 7 fr.

Envoyer un mandat sur poste au nom de M. MANTIN, directeur.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LE BANDAGE À RÉGULATEUR pour la guérison des hernies et descentes ne se trouve qu'à Paris, chez l'inventeur, HENRI BIONDETTI qui vient d'être honoré de sa 15^e médaille à l'Exposition universelle de 1867. Élégance, légèreté et solidité. La vie est assurée par la parfaite contention de la hernie. Le bandage de contention est du prix de 15, 25, ou 36 fr., le bandage à RÉGULATEUR à des prix modérés, selon le cas ou la gravité de la tumeur herniaire. On peut sans déplacement se procurer un de ces bandages; il suffit pour cela d'indiquer : le contour du corps, le côté atteint, le volume à peu près de la hernie, les occupations journalières, et joindre un bon sur la poste du prix de l'appareil que l'on désire. — Nouveaux suspensoirs, bas élastiques et ceintures. Seule maison, HENRI BIONDETTI, Paris, rue Vivienne, 48, près du Boulevard.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 14 JUILLET.			BOURSE DU 15 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 25	»	»	70 25	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	101 50	»	»	101 50	»	»
Obligations du Trésor.	475	»	»	475	»	»
Banque de France.	3190	»	5	3180	»	10
Crédit Foncier (estamp.).	1567 50	7 50	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial.	470	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	630	»	5	»	»	»
Crédit industriel.	645	»	2 50	»	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	276 25	»	1 25	288 75	12 50	»
Comptoir d'esc. de Paris.	732 50	»	»	735	»	2 50
Orléans (estampillé).	880	»	1 25	881 25	1 25	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1152 50	»	2 50	1155	»	2 50
Est.	560	»	»	557 50	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	935	»	2 50	935	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	570	»	2 50	568 75	»	1 25
Ouest.	570	»	3 75	575	»	5
C ^e Parisienne du Gaz.	1475	»	12 50	1480	»	5
Canal de Suez.	373 75	3 75	»	380	»	6 25
Transatlantiques.	355	»	15	362 50	7 50	»
Emprunt Italien 5 0/0.	53 35	»	10	53 50	»	15
Autrichiens.	563 75	»	2 50	565	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	406 25	1 25	»	405	»	1 25
Victor-Emmanuel.	49 25	»	1 25	49	»	25
Romains.	45	»	»	47	»	2
Crédit Mobilier Espagnol.	320	»	»	318 75	»	1 25
Saragosse.	67 50	»	2 20	»	»	»
Séville-Xérès-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	60	»	»	61	»	1
Compagnie immobilière.	101 25	»	75	107 50	6 25	2

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	326 50	»	»	327	»	»
Orléans.	318	»	»	319 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	335	»	»	335	»	»
Ouest.	317 50	»	»	317	»	»
Midi.	317 50	»	»	316 75	»	»
Est.	321	»	»	321	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godel.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le